

## **Postulat Olivier Epars et consorts contre l'assèchement estival des cours d'eau**

### *Développement*

Bien que l'été 2010 n'ait pas été aussi chaud que celui de 2003, en juillet, les débits ont été extrêmement faibles dans les petits cours d'eau et ceci dans presque tout le canton. Des milliers de poissons ont dû être déplacés. Toujours en juillet, cinq ruisseaux ont été victimes de pollutions majeures qui ont entraîné la mort de plusieurs milliers de poissons et provoqué l'effondrement vraisemblable d'autres groupes faunistiques, tels que les invertébrés (base de la chaîne alimentaire). Dans trois cas ce sont des produits phytosanitaires utilisés dans l'agriculture qui sont incriminés. La quatrième pollution, elle, est liée à un fort écoulement d'engrais lors d'un incendie.

Ces déversements de produits toxiques auraient eu des conséquences bien moindres en dehors des périodes d'étiage (faibles précipitations et pompage intense). Quelques jours après ces premiers cas de pollution, l'Etat décrétait l'interdiction de pompage dans les rivières. Sitôt après, un certain nombre de dérogations étaient délivrées. Depuis le début de la période estivale jusqu'à ce jour, plus de 20 km de cours d'eau vaudois ont vu la quasi-disparition de leur cheptel piscicole survenir en période de faible débit (niveau très bas, toujours d'actualité). Noter qu'entre le 1er et le 20 juillet, le canton enregistrerait l'équivalent de 1 km de rivière pollué chaque jour !

Les prévisions concernant les prochains étés laissent entendre que cet état de fait risque de se répéter chaque été avec une intensité plus ou moins grande. Un rapport de l'Agroscope de Tänikon montre que d'ici à 2050, tout le canton de Vaud ou presque sera en zone rouge (estimation de - 20% de précipitations). Si l'on veut sauver nos cours d'eau, comme ceux du bassin du Rhin, particulièrement touchés, tout en trouvant des solutions pour notre agriculture, il convient d'agir et vite.

Il semblerait que les cours d'eau de la Côte vaudoise soient nettement moins touchés par les pompages agricoles. Ceci est probablement dû au fait que des groupements d'arrosage de communes existent depuis pas mal d'années. Ceci permet d'accumuler de l'eau du Léman dans des bassins de rétention, ce qui diminue fortement le pompage dans les rivières. Par contre, des captages directement à la source de certaines rivières, ou par pompage dans les nappes souterraines (eau potable), sont très problématiques dans cette région et au pied du Jura. On pourrait aussi mentionner que le développement (à tout prix ?) des microcentrales hydrauliques accentue encore le phénomène de manque d'eau en raison des tronçons à débits résiduels nouvellement créés (philosophie de priorisation des projets à mettre en œuvre en fonction de critères de rentabilité énergétique et protection du milieu).

Le problème de la gestion de la ressource eau est global, il ne s'agit pas seulement d'un problème agricole. Toutes les implications doivent être prises en compte. Cette thématique est discutée au sein de la Commission consultative de gestion des ressources en eau (GRE) qui regroupe l'ensemble des services de l'Etat concernés par la problématique de l'eau, soit SAGR, SESA, SCAV, SFFN et ECA. Le SEVEN pourrait être intégré à cette commission et

il serait bon qu'à l'intérieur de ce groupe les intérêts de la faune aquatique soient pris en compte de manière renforcée.

Dans la Broye, une des zones les plus touchées car très agricole, une structure qui a pour nom Association Broye Source de Vie est en place depuis 2009. Elle réunit tous les partenaires vaudois et fribourgeois (agriculteurs, associations de protection de la nature, communes, industries) et cherche à trouver une solution qui puisse satisfaire au mieux les intérêts de chacun, tant pour renaturer la Broye (nécessité d'empiéter sur les terres agricoles) que pour créer des bassins de rétention d'aspect naturel destinés à l'arrosage et alimentés par pompage dans un lac ou dans la nappe. L'objectif est de maintenir le même niveau de sécurité, voire l'augmenter. Un mémoire de master en hydraulique, ainsi qu'une étude sectorielle réalisée par un bureau d'études constituent les bases scientifiques pour trouver la meilleure variante.

Je demande au Conseil d'Etat un rapport sur la situation dans les différentes régions du canton ainsi que des propositions de solutions pour remédier à ce problème récurant d'assèchement de cours d'eau. Une structure telle que celle existant pour la Broye (association d'un projet de renaturation avec une problématique agricole) serait-elle envisageable pour d'autres rivières ?

D'avance je remercie le Conseil d'Etat pour son rapport et ses propositions.

*Souhaite développer et demande le renvoi en commission.*

La Tour-de-Peilz, le 28 septembre 2010.

(Signé) *Olivier Epars et 20 cosignataires*

**M. Olivier Epars :** — S'il est correct de dire que, globalement, la qualité de nos cours d'eau s'est améliorée ces dernières années, que le canton est en train de réaliser un plan cantonal micropolluants pour essayer de lutter contre ces poisons, une partie de ses efforts pourrait être annihilée si certains de nos cours d'eau continuaient régulièrement à être presque à sec durant l'été. Cet état de fait provoque de gros dégâts à la valeur biologique de ces cours d'eau ; à terme, elle diminuera si rien n'est entrepris. Comme vous le savez, l'année 2010 était celle de la biodiversité et il est relativement urgent d'agir au sein de notre canton. La gestion de l'eau étant une affaire globale, il convient de mettre tous les acteurs autour de la même table. Pour la Broye, cela semble être le cas. Mais d'autres rivières mériteraient probablement la même chose. Il existe aussi une commission consultative de la gestion de l'eau, mais dans laquelle le Service de l'environnement et de l'énergie n'est pas présent. Ce serait pourtant une bonne chose quand on sait que les projets de microcentrales fleurissent. Savez-vous, par exemple qu'il en existe une demi-douzaine sur la Venoge ? Est-ce compatible avec le Plan d'affectation cantonal de la Venoge ? Il est permis d'en douter.

Pour le pompage direct dans les rivières, est-on bien sûr que l'eau d'arrosage est utilisée de manière parcimonieuse ? L'efficacité de l'arrosage est-elle prouvée dans tous les cas ? Il me paraît nécessaire de définir les besoins avérés de l'agriculture, également en regard du niveau toujours plus bas des nappes phréatiques. Pour les cas de pollution, tant en période d'étiage qu'en d'autres périodes, les amendes sont-elles suffisamment dissuasives ? C'est le but même, d'une amende, non ?

Pour répondre à ces questions et aux autres qui figurent dans mon postulat, je demande au Conseil d'Etat un rapport circonstancié concernant toutes les régions du canton avec des propositions d'amélioration, car pour un certain nombre de nos cours d'eau les efforts pour l'amélioration de la qualité de l'eau auront été inutiles et l'argent aura été jeté à la rivière.

La discussion n'est pas utilisée.

**Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.**